

PARCAY et ses différents fiefs

Nous allons continuer à prendre plaisir à redécouvrir des lieux-dits de Parçay d'hier et d'aujourd'hui....

Après notre série des châteaux, des manoirs et des lieux-dits nobles, continuons avec le bourg du village.

1) La rue principale ou grande rue

Vue de la rue du 8 mai (direction le stade)



Vers 1930, Julien Arnoult qui était charcutier sur la commune de l'île-bouchard faisait ses tournées sur Parçay. On y voit aussi Mr Chassepoux réparateur de vélos, monsieur Angelliaume menuisier et Mme Parat Lucie devant son café épicerie des docks.



Ce bâtiment qui abritait des logements à loyer modéré a été détruit depuis.

Vue de la rue du 8 mai (direction carrefour « chez Bilou »)



Les personnes se trouvent à l'époque devant la maison de madame Dien.

En novembre 1901, Mme Moindron doit enlever les escaliers sur la petite place attenante à l'église par décision du conseil municipal.

On aperçoit aussi à droite une publicité pour le Byrrh, du vin tonique de l'époque. Ce bâtiment sera détruit pour faire la place de l'église.



Création d'un bureau auxiliaire pour la distribution du papier timbré voté par le conseil municipal en août 1898.

L'arche est réparée pour 108 francs supplémentaires à ce qui était prévu en 1925.



La loi du 17 juillet 1880 donne une distance minimale entre les débits des boissons. En novembre 1913, la circulaire de Mr le préfet indique un périmètre interdit pour les établissements publics (les cafés et débits) à 20 mètres minimum l'un de l'autre.



L'empierrement du bourg à l'aide du rouleau à vapeur pour 1200 francs est décidé par le conseil municipal en juin 1906 et il est fait par l'entrepreneur Mr Moreau.



En aout 1902, pour 200 francs, des caniveaux sont prévus dans la rue principale, mais faute de subvention ces travaux sont annulés.



En 1900, le café-épicerie de la famille Fauvelot puis au fond le charron, monsieur Amirault. Plus tard après Mr Amirault, il y aura Mme Chassepoux et son épicerie.

[Vue de la rue du 8 mai \(direction la mairie\).](#)



Les pierres sont apparentes sur les murs, au 19^{ème} siècle. Il n'y pas de fil électrique. En juin 1903, le pavage à l'entrée du bourg est rejeté faute de budget.



Les pierres sont enduites sur les murs, l'électricité publique est là. Elle arrive en mai 1914 dans la commune.



-En janvier 1926, **projet d'électrification** des groupes de communes à l'étude pour le syndicat intercommunal (29 communes du canton de l'île-bouchard et Richelieu + Nueil) avec un prêt sur 30 ans pour un tiers de la somme de 3 640 000 francs. La commune à titre de subvention s'engage à payer la somme de 42.20 francs/habitants avec 463 habitants concernés soit 19 540 francs.

-En juillet 1953 un prêt est prévu pour le branchement des installations intérieures des abonnés pour 1.100.000 francs

- En août 1960, **projet d'alimentation en eau potable**. En janvier 1968 acquisition du terrain à Mr Beauchet-Filleau à 0.50 francs le mètre carré pour le château d'eau et achat du terrain à Mr Touche pour 312.50 francs pour la station. En février 1969, un prêt est fait pour l'adduction de l'eau.



La vie dans le village, les commerces.....

- En 1912, on trouve un magasin du **receveur –buraliste et épicerie** de Mr Dechezelles-amirault, une **boulangerie** tenue par Mme Marquet qui fournit le pain aux indigents, un **bourelleur** (travaille le cuir) Mr Delaleu, **5 cabaretiers-débitants** : Couteau, Dechezelles, Gallée, Mme Jouan, Robin, **2 charpentiers couvreurs** : Angelliaume et Parat Alexandre, **2 charrons-forgerons** : Amirault-bouchet et Perrault, **1 usine à Dorée de chaux-matériaux de construction** tenue par Mr Dien, **1 coiffeur** : Mr Lavergne, **8 couturières** : Mmes Boutin, Durand, Gouineau, Legros, Marquet, Médard, Rouleau, Touché, **4 épiceries-nouveautés** : Amirault, Bouchet, Robin, la veuve Rondeau, **1 vendeur d'huile** : Thibault-coupeau, **3 dépôts de journaux** : Dechezelles, Rondeau, Rouleau, **1 laiterie coopérative** dont le directeur est Mr de Fadate de saint Georges, **3 entreprises de maçonnerie** : Amirault, Faré, Gouineau Ernest, **2 marechaux ferrants** : Viau Émile et Viau Jules, **1 menuisier** : Mercier, **3 sabotiers** : Couteau, Larcher, Raymond, **1 scierie mécanique** : Parat Alexandre, **1 magasin de tabac** : Dechezelles, **1 tonnelier** : Plisson, **1 entreprise de transport** : Dechezelles-amirault, **1 afficheur** Mr Larcher, **1 curé** : Mr Bordeaux Alexandre Pierre, **2 instituteurs** : Mme et Mr Voisin, **1 secrétaire de mairie** : Mr Voisin. En 1950, on trouve aussi un mécanicien-vélo, un boucher, un tonnelier menuisier....

-En septembre 1923, le préfet informe de **l'établissement prochainement d'une agence postale** dans Parcay. Le conseil municipal donne son accord en mars 1924 et s'engage à payer le transport du courrier au-dessus du 2^{ème} km. L'excédent de l'allocation pour le transport (parcours Ile-bouchard /Parcay estimé à 2 km 500) sera de 700 francs versé à Mr

Chassepoux, chargé de ce transport. L'installation sera chez Mr et Mme Chassepoux qui est factrice auxiliaire. Le fonctionnement de l'agence postale est prévu le 1^{er} septembre 1924. Il y a aussi le téléphone tenu par Mme Chassepoux. En novembre 1924, elle demande l'autorisation de fermer le téléphone de 11h à 12h pour effectuer une tournée de courrier d'environ 2 heures pour aider son mari car il ne peut assurer seul le trajet étant trop long à parcourir : accord du conseil municipal.

En janvier 1954, Mr Pierre de Saint-Georges de Fadate fait un don d'un immeuble du bourg pour le projet de construction du bureau de poste et du logement du receveur avec l'architecte Mr Pichon. En février, création d'une recette postale car l'ancienne agence postale ne peut effectuer toutes les opérations postales liés à la quantité de travail du à la laiterie, la commune fait donc un emprunt pour déménager les PTT. En juin 1954 la mairie rachète l'installation démontable à Mr Chassepoux qui part à la retraite pour 7000 francs. Elle est transportée à la nouvelle agence ainsi que la cabine téléphonique en octobre 1954 pour 15 000 francs. Suite à la démission de la gérante depuis octobre 1958, le conseil municipal doit faire l'acquisition d'un immeuble pour installer l'agence postale et le logement du receveur. Ils font donc un emprunt de 1 000 000 francs. En octobre 1959, on décide qu'après la construction des nouveaux locaux du groupe scolaire, l'école des filles deviendra le bureau de l'agence postale et le logement.

- En juin 1945, Mr Trinquard demande l'accord pour installer **une boutique de boucherie** : le conseil municipal est très favorable.

-En juillet 1916, le conseil municipal fixe **une place pour bruler tous les marcs** : il est choisi le chemin creux près de l'arceau. Puis en novembre 1924, le service « régie » donne le droit de distiller aux « Chillaudières » et sur le terrain du « pont de la cantinière ». En février 1925, le conseil municipal désigne 2 lieux de distillation des boissons, marc et fruits aux Chillaudières, au « pont de la Vinière » à Mr Binet et à « la Lévrerie ». En octobre 1925, on transfère un bouilleur de cru, qui était avant dans la cour du Prieuré, sur un terrain entre le bourg et le ruisseau de l'arceau, le second est maintenu aux Chillaudières.



-En juin 1927, décision **d'interdire le stationnement pour les nomades dans la commune**, décision de poser 3 pancartes dans le village avec interdiction.

-En aout 1941 création **d'une section de sapeurs pompiers** dans la commune : favorable

-En février 1947, le **prix de la licence de boisson** est fixé à 1200 francs.

- En novembre 1951, le conseil municipal donne un avis défavorable pour l'installation d'une **porcherie de 150 animaux** aux Chillaudières par Mr Dien Louis, industriel de l'île-Bouchard. Le préfet l'autorise tout de même malgré la protestation.

-En 1954, **un médecin** s'installe à l'île bouchard : le docteur Didaux, avec cote part de 0.016 par mois et par habitant (à cette époque 731 habitants à Parcay) soit 11.70 francs par mois.

-Le pain donné aux indigents (pauvres, veuves...) est décidé par le conseil municipal en quantité (en kg ou livre de pain) par personne, suivant leurs besoins.